

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 21 février 2022 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2022-02-07

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le septième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Madame Johanne Joannette, conseillère district no.2
Madame Annie Gagnon, conseillère district no.4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Charbonneau;

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Le conseiller Raymond Bisailon a motivé son absence.

Cette séance est tenue à huis clos, conformément à la Loi ainsi qu'aux arrêtés ministériels et décrets en vigueur, et l'enregistrement de cette séance est publié sur le site internet de la Ville d'Acton Vale.

Rs.2022-02-028

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 07 février 2022 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

8.3 Résolution pour autoriser la directrice générale à déposer une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

9.2 Résolution pour radier certains comptes à recevoir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-02-029

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2022.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022, au moins vingt-quatre heures avant cette

séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2022, tel que rédigé par la greffière, avec la modification suivante :

À la résolution 2022-01-013, nous aurions dû y lire :

- Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-12-2021 au 31-12-2021 : **139 107.05 \$** et non 138 055.39\$ et
- Paiements par AccèsD du 01-12-2021 au 31-12-2021 : **211 061.39 \$** et non 152 891.58 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2022-02-030

DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-ANDRÉ.

Attendu que la Fabrique St-André sollicite la Ville d'Acton Vale, afin de participer à une publicité dans le feuillet paroissial, qui sera distribué tous les mois à Acton Vale, St-Théodore et St-Nazaire;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le paiement d'un montant de 150 \$ à titre de participation à une publicité dans le feuillet paroissial, payable à même le poste budgétaire 02-110-00-349, à la Fabrique St-André.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-02-031

DEMANDE DE SOLLICITATION DE L'ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC.

Attendu que l'Association pulmonaire du Québec (APQ), en collaboration avec Santé Canada, sollicite la Ville d'Acton Vale à participer à la campagne *Villes et municipalités* contre le radon, afin de sensibiliser les citoyens au danger que le radon représente;

Attendu que l'Association souhaite que la Ville d'Acton Vale informe ses citoyens qu'une plateforme est en ligne sur leur site Web donnant accès aux données des mesures de radon d'un secteur donné;

Attendu que l'Association souhaite mettre à la disposition de la Ville d'Acton Vale tout le matériel promotionnel numérique afin que cette dernière soutienne la campagne et conscientise ses citoyens;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le conseil en prenne acte, puisque la Ville d'Acton Vale sensibilise déjà ses citoyens via son site internet, conformément à Santé Canada.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-02-032

DEMANDE D'UTILISATION DU PRÉAU AU PARC DONALD-MARTIN - COURS DE DANSE COUNTRY.

Attendu que madame Nicole Vallée, professeure de danse country aux loisirs, soumet une demande au conseil pour l'utilisation du préau au parc Donald-Martin, afin d'y offrir des soirées de danse country gratuitement, les lundis, qui débuteraient à la fin mai;

Attendu que madame Vallée demande également d'avoir accès au panneau électrique lors de ces soirées;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville autorise madame Vallée à utiliser, les lundis, le préau du parc Donald-Martin, avec accès au panneau électrique, pour offrir des soirées de danse country gratuitement;

Que madame Vallée s'assure de respecter et de faire respecter les consignes sanitaires ainsi que les directives de la Santé publique en vigueur;

Que l'utilisation du préau au parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à madame Vallée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents .

Rs.2022-02-033

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-VALÉRIEN-DE-MILTON.

Attendu que la municipalité de St-Valérien-de-Milton entend déposer, pour approbation, un règlement édictant la circulation des camions et des véhicules-outils sur son territoire, au ministère des Transports du Québec;

Attendu que la municipalité de St-Valérien-de-Milton sollicite l'appui de la Ville d'Acton Vale dans leurs démarches auprès du ministère, étant donné que ledit règlement interdira la circulation des camions et des véhicules-outils sur le chemin Fournier, chemin qui appartient à Acton Vale et une partie à St-Valérien-de-Milton;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie la municipalité de St-Valérien-de-Milton dans leurs démarches auprès du ministère des Transports du Québec, concernant le dépôt de leur règlement édictant la circulation des camions et des véhicules-outils sur son territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ACTIVITÉ-BÉNÉFICE - VINS ET FROMAGES ORGANISÉ PAR LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA RÉGION D'ACTON.

Exceptionnellement cette, année, l'événement-bénéfice Vins et fromages de la Foire agroalimentaire de la région d'Acton s'invite chez les citoyens et pour ce faire, cette dernière a concocté la boîte parfaite soit : une (1) bouteille de vin rouge, une (1) bouteille de vin blanc, six (6) variétés de fromages, deux (2) pains ciabatta, mousse et croustons maison, raisins verts et rouges, terrine d'oignons marinés et de betteraves et tataki de porc (6 morceaux).

Le conseil en prend acte.

Rs.2022-02-034

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DU COMITÉ « RIDE DE FILLES ».

Attendu que le comité de « Ride de filles », qui amasse des fonds au profit de la Fondation cancer du sein du Québec, soumet une demande à la Ville d'Acton Vale pour le samedi 9 juillet, pour avoir accès à un emplacement pouvant accueillir ± 700 personnes (550 motocyclistes et 100/150 bénévoles/sécurité) avec stationnement pour les motos, 700 places assises pour le repas, un chapiteau et/ou un endroit avec un toit en cas de pluie, accès à la toilette, une estrade avec système de son et 700 lunches;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte d'accueillir le comité de « Ride de filles » le samedi 9 juillet 2022 au parc Donald-Martin;

Que le comité devra assumer les 700 lunches;

Que le comité devra fournir leurs effectifs concernant la sécurité;

Que la Ville d'Acton Vale invite le comité à venir visiter les lieux du parc Donald-Martin afin qu'il élabore un plan sécuritaire relativement au stationnement de toutes les motos, puisqu'il faut prendre en considération que la Foire agroalimentaire se tient au même moment;

Qu'étant donné que la Foire agroalimentaire se tient cette fin de semaine, cette dernière peut offrir ± 400 places assises sous leur chapiteau, et la Ville d'Acton Vale verra à combler la différence, installée sous le préau de la Ville;

Que le comité devra s'assurer de respecter et de faire respecter les consignes sanitaires ainsi que les directives de la Santé publique en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2022-02-035

RÉSOLUTION POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX MUNICIPAUX.

Attendu la *Loi sur les Travaux municipaux*;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

De décréter les travaux suivants ainsi que le mode de financement de ces travaux :

<u>Description</u>	<u>Montant</u>	<u>Source financement</u>
---------------------------	-----------------------	----------------------------------

Réfection d'infrastructures

Réseau pluvial rue Marc-Aurèle	220 000 \$	Surplus libres
--------------------------------	------------	----------------

Aménagement - Espaces verts

Terrain pumptrack	250 000 \$	Subvention et surplus libres
Parc rue du Marché	25 000 \$	Fonds général et subvention
Parc riverain du parc Donald-Martin	130 000 \$	Surplus libres
Parc canin	23 800 \$	Surplus libres
Parc St-André	15 800 \$	Surplus libres
Parc linéaire - Rivière de la Renne	21 600 \$	Surplus libres

Développement domiciliaire

Rue Meunier	400 000 \$	Surplus libres
-------------	------------	----------------

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-02-036

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE À LA MRC D'ACTON, POUR DES TRAVAUX DANS UN COURS D'EAU.

Attendu que les travaux sont complétés dans le cours d'eau Demers;

Attendu que la MRC d'Acton a procédé à la facturation pour les dépenses encourues à ce jour dans le traitement du dossier;

Attendu que conformément aux dispositions de l'article 976 du *Code municipal du Québec*, les coûts engagés par la MRC d'Acton sont répartis entre les municipalités concernées;

Attendu que la Ville d'Acton Vale adoptera un règlement de tarification des dépenses pour les travaux du cours d'eau Demers;

Attendu que le total de la facture s'élève à 1 646.26 \$;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 646.26 \$, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-460-00-529, pour la facture portant le numéro CRF2200004, émise à cet effet par la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-02-037

RÉSOLUTION RELATIVE À UN DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'INSTALLATION D'UN PHOTO RADAR.

Attendu que le 6 décembre 2021, madame Rachel Durocher, mère de Maxime Cusson, décédé le 12 octobre dernier, dans un accident sur la Route 116, déposait une pétition au conseil de la Ville d'Acton Vale afin de faire changer les choses;

Attendu que suite à cet événement, la Ville d'Acton Vale a reçu une demande pour faire l'installation d'un photo radar sur la Route 116 Ouest, entre Acton Vale et Upton, plus précisément, après le Club de golf d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale dépose une demande au ministère des Transports du Québec pour qu'un photo radar soit installé sur la Route 116 Ouest, entre Acton Vale et Upton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-02-038

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LE SIGNATAIRE D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC TRACKVALE INC.

Attendu que la compagnie Trackvale souhaite opérer un site de transbordement et d'entreposage en gros de propane sur le territoire de la Ville;

Attendu que la Ville a mandaté un expert dans le domaine du gaz propane afin de cerner les risques reliés à l'usage demandé par Trackvale et les conséquences sur le développement futur de son territoire;

Attendu que l'expert a émis certaines limites concernant la quantité d'entreposage maximale ainsi que des recommandations axées sur les bonnes pratiques et la sécurité sur le futur projet de Trackvale;

Attendu que Trackvale souhaite collaborer avec les représentants de la Ville afin de mener à bien son projet d'expansion;

Attendu qu'il y a lieu de désigner le signataire de l'entente à intervenir avec Tackvale Inc.

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

De désigner le maire, Monsieur Éric Charbonneau, à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale l'entente à intervenir avec Trackvale Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-02-039

RÉSOLUTION RELATIVE À UN PROJET PILOTE POUR LA TENUE D'UN MARCHÉ PUBLIC.

Attendu que madame Josianne Lacombe avait soumis à la Ville d'Acton Vale en décembre dernier, l'intérêt de faire un marché public dans un parc de la Ville;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser madame Josianne Lacombe à tenir, *sans frais*, un marché public, au parc Roger-Labrecque, un samedi sur deux et en cas de pluie remis au dimanche, soit les 18 juin, 2 juillet, 16 juillet, 30 juillet, 13 août, 27 août, 10 septembre, 24 septembre et le 1^{er} octobre 2022 de 9h à 14h;

Que la Ville déverrouillera la porte du sous-sol de la bibliothèque municipale, afin que les gens puissent avoir accès aux toilettes;

Que pour cette année, la tenue de marché public est un projet pilote.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-02-040

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉCOMPTES PROGRESSIFS NO. 2 ET NO.3 – RÉFECTION DES STATIONS DE POMPAGE PARÉ ET LANDRY.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, des décomptes progressifs no.2 et no.3 relatifs aux travaux de réfection des stations de pompage Paré et Landry;

Attendu la recommandation de monsieur Alexandre Paré, ing. de la firme Pluritec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 325 636.34 \$ plus taxes, à Nordmec Construction Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 2;

D'autoriser le paiement de 13 520.18 \$ plus taxes, à Nordmec Construction Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 3;

De financer cette dépense de 339 156.52 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 007-2020;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, lesdits décomptes progressifs no. 2 et no.3 – Travaux de réfection des stations de pompage Paré et Landry.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Service incendie

Le conseil prend acte.

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2022-02-041

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 780 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-494, à l'Association des Directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), afin de maintenir l'adhésion de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à cette association pour l'année 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-02-042

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE SOUTIEN AU PROJET STRUCTURANT.

Attendu que la directrice générale entend déposer une demande de subvention au Fonds de Soutien au Projet Structurant à la MRC d'Acton, pour la construction d'une installation de type *pumptrack* ;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à déposer une demande de subvention au Fonds de Soutien au Projet Structurant à la MRC d'Acton, pour ledit projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-02-043

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DÉPOSER UNE DEMANDE UNE AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION.

Attendu que la directrice générale entend déposer une demande d'aide financière pour des projets locaux de vitalisation – Volet 4 du Fonds régions et ruralité, pour l'aménagement d'un terrain de pétanque près du Carrefour des Générations;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à déposer une demande d'aide financière pour des projets locaux de vitalisation – Volet 4 du Fonds régions et ruralité, pour ledit projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-02-044

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01/01 au 31/01/2022	42 348.02 \$
• Paiements par AccèsD du 01/01/2022 au 31/01/2022	175 053.95 \$
• Salaires, REER pour le mois de janvier 2022	147 923.20 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de décembre 2021	140 590.73 \$
• Pour le mois de janvier 2022	217 553.91 \$
Grand Total	723 469.81 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-02-045

RÉSOLUTION POUR RADIER CERTAINS COMPTES À RECEVOIR.

Suite à la lecture d'un rapport transmis par la trésorière concernant la radiation de certains comptes à recevoir divers, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter la radiation des comptes, tels que spécifiés dans ledit rapport, daté du 7 février 2022, pour un montant total de 41.91 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-02-046

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2^E PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 022-2021.

Attendu que conformément à la Loi ainsi qu'aux arrêtés ministériels et décrets en vigueur, la tenue d'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 022-2021 est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée par un avis public et que les membres du conseil sont informés qu'aucun commentaire ou question n'ont été formulés par les citoyens à l'égard du règlement 022-2021;

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2^e projet de règlement n° 022-2021 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-2003, afin d'agrandir la zone à dominance industrielle numéro 408 à même une partie de la zone à dominance industrielle numéro 403. Ladite modification aura pour effet de concentrer, dans un même secteur du parc industriel, certains usages commerciaux et institutionnels fortement liés au domaine industriel ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-02-047

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE 2^E PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 023-2021.

Attendu que conformément à la Loi ainsi qu'aux arrêtés ministériels et décrets en vigueur, la tenue d'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 023-2021 est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée par un avis public et que les membres du conseil sont informés qu'aucun commentaire ou question n'ont été formulés par les citoyens à l'égard du règlement 023-2021;

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter, sans modification, le 2^e projet de règlement n° 023-2021 « Règlement concernant les usages conditionnels de la Ville d'Acton Vale afin de permettre les usages conditionnels de salon de dégustation en usage complémentaire à un usage principal industriel dans la zone à dominance industrielle numéro 408 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 003-2022, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Pierrette Lajoie, par la présente, donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, le *règlement 003-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale*;

Dépose le projet de règlement *003-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale*.

Rs.2022-02-048

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 003-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 003-2022 ayant pour titre « Règlement no. 003-2022 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« D'agrandir la zone à dominance agricole numéro 521 à même une partie de la zone numéro 524, secteur déstructuré pour l'agriculture et de permettre les activités complémentaires à l'agriculture (cabane à sucre, tables champêtres, cidrerie, etc.) dans la zone numéro 524, secteur déstructuré pour l'agriculture » ;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT- RÈGLEMENT 001-2022.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Annie Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 001-2022 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon un projet de règlement intitulé : « Règlement 001-2022 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux », qui sera adopté à une séance subséquente.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT– RÈGLEMENT 002-2022.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Annie Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 002-2022 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon un projet de règlement intitulé : « Règlement 002-2022 relatif au Code d'éthique de déontologie des employés municipaux », qui sera adopté à une séance subséquente.

...Dépôt du cahier d'enregistrement – Règlement 020-2021 « Règlement pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles ».

Le conseil en prend acte.

Rs.2022-02-049

AUTORISATION DES ADMINISTRATEURS AU REER COLLECTIF POMPIERS/CADRES.

Attendu la création d'un régime d'épargne pour les pompiers/cadres via Desjardins Assurance Épargne-retraite collective;

Attendu qu'il y a lieu de nommer les signataires au contrat :

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser la Trésorière ainsi que la Coordinatrice ressources humaines et communications à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale tout document en lien avec le présent régime de retraite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-02-050

EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ À TEMPS PLEIN – TRAVAUX PUBLICS.

Attendu le besoin d'employé pour le département des Travaux publics;

Attendu que la Ville a procédé à l'affichage à l'interne et à l'externe pour le poste d'employé des Travaux publics;

Attendu qu'un candidat qui occupe déjà un poste de temporaire a manifesté son intérêt pour obtenir le poste permanent;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de monsieur Robert Lebeau, à titre d'employé des Travaux publics à temps plein, sous réserve de la réussite d'un examen médical

pré-emploi. Monsieur Lebeau occupera un poste permanent selon la description prévue à l'annexe B de la convention collective. Son salaire actuel comme employé temporaire sera conservé durant sa période d'essai de 75 jours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-02-051

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE D'ACTON VALE ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – SECTION LOCALE 1862.

Considérant la convention collective signée entre les parties;

Considérant qu'un CRT s'est tenu le 12 janvier 2022 entre les parties;

Considérant que l'employeur a fait la demande de revoir l'interprétation du texte de l'article 22 de la convention collective;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat Canadien de la fonction publique -Section locale 1862, ayant pour objet « Entente pour modification de l'article 22 – Congés personnels/Congés maladie »;

D'autoriser la directrice générale, la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, le président et le vice-président du syndicat à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-02-052

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE – PISTE CYCLABLE – 2021-2022.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a présenté une demande d'aide financière au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte, pour la partie de La Campagnarde située à l'intérieur des limites de la ville;

Attendu que le récréologue soumet pour fins d'approbation le détail des dépenses engagées en 2021;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte, tel que soumis par le récréologue, le rapport faisant état du coût des travaux effectués en 2021 pour un total de 16 369.19 \$;

Que la Ville d'Acton Vale confirme la longueur des aménagements cyclables faisant l'objet de la demande comme étant de l'ordre de 2 361

mètres de piste cyclable en site propre;

Que la Ville d'Acton Vale certifie par les présentes que l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs;

Que la Ville d'Acton Vale demande une aide financière au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte du ministère des Transports pour la piste cyclable La Campagnarde, pour une longueur de 2 361 mètres, et ce, pour un montant admissible de 16 369.19 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-02-053

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AUGMENTATION DU COÛT D'INSCRIPTION PROPOSÉE PAR L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu que l'Association du Baseball mineur de la région d'Acton soumet une demande à l'effet d'augmenter le coût d'inscription pour la saison 2022;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser l'Association du Baseball mineur d'Acton Vale à augmenter le coût d'inscription pour la saison 2022. Le coût d'inscription pour 2022 est déterminé comme suit :

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| ○ Novice (4 à 7 ans) | 65,00 \$ par inscription |
| ○ Atome (8-9 ans) | 100,00 \$ par inscription |
| ○ Moustique (10-11 ans) | 110,00 \$ par inscription |
| ○ Pee-Wee (12-13 ans) | 110,00 \$ par inscription |
| ○ Bantam (14-15 ans) | 120,00 \$ par inscription |
| ○ Midget (16-17 ans) | 140,00 \$ par inscription |

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-02-054

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSION, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, POUR LA FOURNITURE D'UNE DRAGUE ÉLECTRIQUE AVEC CONTRÔLE À DISTANCE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser l'assistant au traitement des eaux à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale des soumissions, par voie d'appel d'offres, pour la fourniture d'une drague électrique avec contrôle à distance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-02-055

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME PLURITEC.

Attendu que la Ville a demandé des prix pour une étude préliminaire pour le remplacement d'une soufflante et l'évaluation des débits et charges;

Attendu que la firme Pluritec offre ses services professionnels pour une étude préliminaire pour le remplacement d'une soufflante et l'évaluation des débits et charges;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

De mandater la firme Pluritec pour une étude préliminaire pour le remplacement d'une soufflante et l'évaluation des débits et charges selon l'offre de services datée du 12 janvier 2022;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 8 200 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000 à la firme Pluritec;

De financer cette dépense à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 007-2020;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville ladite offre de services.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-02-056

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (RÉF : JEANNETTE CHAMPAGNE).

Considérant que madame Jeannette Champagne désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation ayant pour but l'aliénation dans le but de vendre les lots 2 326 373, 2 326 377, 2 329 953, 2 326 378, 2 611 289, 2 734 628, 2 925 776, 2 925 777 et 2 925 778 du cadastre du Québec, propriété de madame Jeannette Champagne, ayant une superficie de ± 15,001 hectares.

Considérant que monsieur Stéphane Boisvert, inspecteur municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de lotissement et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de lotissement actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....VARIA

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

Séance du conseil à huis clos, aucun citoyen présent. Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions via le courriel de la greffière. Aucune question de citoyen n'a été transmise.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix-huit minutes (20;18).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date